

Monsieur le Premier Ministre, *Cher Edouard,*

A plusieurs reprises, j'ai été interpellé par de nombreux retraités de ma circonscription qui, suite aux annonces faites dans les médias, s'inquiètent des conséquences d'une augmentation de 1,7% de la CSG à partir d'un seuil de 1 200 €.

Je sais qu'à ce jour ce seuil n'a pas encore été arrêté. C'est pourquoi, je voudrais vous alerter sur l'injustice d'appliquer cette augmentation avec un seuil aussi bas.

En effet, je suis député d'un des plus vastes territoires industriels français. Nombre de ses habitants retraités ont exercé l'ensemble de leur carrière professionnelle dans l'industrie automobile, secteur très concurrentiel. Aussi, après 41, 42 voire 43 ans d'un travail aux tâches et horaires pénibles, ils se voient accorder une pension de retraite basse, loin du résultat de leur travail et de leurs efforts. Une telle mesure représenterait donc pour beaucoup une forme d'injustice terrible, même s'il est vrai, que certains pourront trouver une compensation financière dans l'exonération progressive de leur taxe d'habitation. Cependant, cela ne s'adressera pas à la grande majorité de ces retraités dont le pouvoir d'achat sera inévitablement impacté, d'autant qu'ils ne seront pas non plus concernés par la baisse des cotisations salariales, maladie et chômage.

Par conséquent, je souhaiterais que ce volet social soit traité avec une attention toute particulière et que le seuil de 1200 € soit relevé, afin que des retraités à faibles pensions ne se retrouvent pas les grands perdants d'une telle mesure.

Assuré de votre bienveillant intérêt à l'égard de cette question préoccupante et avec mes remerciements, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de ma très haute considération.

*Frédéric Barbier*  
  
Frédéric BARBIER